



Licence Droit anglais

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit anglais. 2009, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02036913

HAL Id: hceres-02036913

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036913>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN EN YVELINES
N° demande : S3100018222
Domaine : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
Mention : DROIT ANGLAIS

Appréciation générale :

La mention « Droit/Anglais » (ou « Anglais/Droit ») est portée à la fois par l'UFR Sciences sociales et Humanités et l'UFR de Droit et Science politique. Elle se rattache aux domaines « Humanités et Sciences des Sociétés » (SSH) et « Droit et Science politique » de l'offre de formation licence. Il s'agit d'une formation à la fois générale et professionnalisante en demande de renouvellement. Originale et attractive avec un double cursus Anglais et Droit, cette formation, sélective à l'entrée (excellent niveau requis en anglais), présente un contenu pédagogique très diversifié et un taux de réussite élevé (près de 90 %). Le dossier est moyennement informé, sous réserve de renvois trop fréquents, explicites ou implicites aux dossiers disciplinaires concernés.

La qualité incontestable du recrutement des étudiants et la prise en compte de « l'esprit de corps » qui caractérise le groupe étudiant n'exclut pas l'importance que devrait avoir la mise en place d'un dispositif pour diminuer le (relatif) échec en L1 (abandons). Si les tâches sont clairement définies au sein de l'équipe « Anglais », il n'en est pas de même en Droit : l'investissement des équipes pédagogiques ne semble pas harmonisé.

Les dispositifs d'accompagnement pour la réussite (uniquement lisibles dans la maquette Langues, littératures et civilisations étrangères (LLCE) spécialité Anglais) sont personnalisés et proposent un projet professionnel. Dans l'ensemble, la formation est plutôt bien dotée en termes de compétences transversales (UE de méthodologie) et additionnelles (certification C2i (obligatoire), UE libres). Les modalités pédagogiques particulières (sixième semestre favorisant la mobilité internationale, deuxième langue sur quatre semestres) renforcent la cohérence de l'offre de formation.

Le double cursus proposé en fait une formation originale : les étudiants suivent le tronc commun des deux licences, ce qui leur permet de préparer en même temps les deux licences complètes. L'objectif est clair : l'ouverture internationale par les deux disciplines (deux langues vivantes, Union Européenne, monde anglo-saxon), renforcée par l'intégration de la mobilité internationale dans le cursus.

Le caractère « professionnel » et « transversal » de certains contenus disciplinaires ne compense pas l'absence d'offre de « parcours » professionnalisant la formation. Ceci se traduit notamment par la faiblesse actuelle du dispositif de stage.

La richesse de la formation, mais aussi la limitation de l'effectif, ne permettent guère d'ouverture à d'autres disciplines que celles constituant le pilier de la formation. L'enjeu de son développement passe donc par un renforcement de ses effectifs et, plus globalement, de son attractivité. Cela permettra de créer les parcours professionnalisants qui permettront à la formation de donner toute sa mesure.

Les points les plus forts :

1-	Valeur ajoutée apportée par le double cursus.
2-	Ouverture et mobilité internationale intégrées.
3-	Taux de réussite élevé.

Les points les plus faibles :

1-	Choix limité d'ouvertures disciplinaires.
2-	Absence de parcours professionnalisant.
3-	Faibles effectifs en L3.

Recommandations :

La mention Anglais/Droit propose une valeur ajoutée fondée sur l'association de deux disciplines très différentes : le Droit et l'Anglais. Le principe de sélection préalable est justifié par le défi offert aux étudiants de préparer en même temps deux licences générales. Dans le futur, il conviendrait de renforcer la valeur ajoutée en proposant des parcours professionnalisant la formation, notamment en Anglais, incluant par exemple la mise en place du stage obligatoire ainsi que des outils d'intégration dans le monde professionnel, ou adossés à des masters professionnels. Une place plus grande pourrait être accordée aux intervenants professionnels (10 % du volume horaire). Il conviendrait également d'amplifier les dispositifs d'encadrement des étudiants afin de permettre une meilleure rétention de ces derniers dans ce double cursus et éviter leur « renvoi » à un cursus simple.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : A